

Nantes Digital Week #2 : Succès de l'agence connectée !



« L'humain au cœur de l'espace connecté » est un évènement organisé par 4 partenaires (le Design Lab Care de l'Ecole de Design Nantes Atlantique, Crédit Mutuel Arkea, Thierry Immobilier et Pôle emploi) pour faire découvrir aux professionnels et au grand public les nouveaux espaces qui allient relation humaine et espace connecté.

Les visiteurs ont découvert au cours d'un parcours d'1h30, les évolutions en matière de Design Thinking : ces méthodes qui s'appuient notamment sur l'expérience utilisateurs pour proposer plus de services personnalisés dans 4 univers différents : le bien-être au travail, le secteur bancaire, l'habitat, et l'emploi.

Cet évènement était l'occasion pour Pôle emploi de revenir sur l'expérimentation de l'Agence de Demain, et de faire découvrir la réalité virtuelle au service de l'emploi, ou comment s'immerger dans un environnement de travail en simulant les gestes et attitudes nécessaires à l'exercice du métier recherché. Succès garanti lors des tests du métier d'employé de libre-service !

L'aventure se poursuit toute la journée d'aujourd'hui pour le grand public et nos voyageurs numériques, 2 groupes de collaborateurs de la région qui vont découvrir quelques évènements de la Nantes Digital Week spécialement sélectionnés pour eux.

Jean-Philippe ALLON : 06 34 46 36 15 - syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr

Blog national : <http://cfecgc-metiersdelemploi.fr/>

Régional : <http://cfecgcmepl.unblog.fr/>

Pour adhérer suivez [ce lien](#) ou



Nantes Digital Week : la DSI ouvre le bal des événements Pôle emploi



La DSI de Pôle emploi a proposé, en partenariat avec notre Direction régionale, une journée dédiée à la datascience au service de l'emploi, ou comment Pôle emploi et ses partenaires innovent en concevant de nouveaux services digitaux à partir de notre patrimoine de données.

Témoignage de développeurs, d'intrapreneurs, de l'équipe Emploi Store Développeurs, des datascientists de la DSI ... les participants, essentiellement des professionnels du numérique et du recrutement ont pu découvrir Pôle emploi sous un angle nouveau, celui de la datascience et de l'opendata.

La dernière session de la journée a réuni les acteurs régionaux de l'emploi et de la formation. dont Alain Mauny et Laurent Stricher, DGA SI de Pôle emploi, ont ainsi accueilli, entre autres, Christelle Morançais, vice-présidente du Conseil Régional, Anne-France Brunet, députée de Loire-Atlantique, Nicole Klein, Préfète de Région et Francky Trichet, adjoint au numérique de la Maire de Nantes. Tous ont marqué un vif intérêt pour ce champ d'expertise de Pôle emploi et les opportunités offertes grâce à l'opendata de Pôle emploi.

Rendez-vous demain à l'IMIE pour l'évènement grand public dédié à la filière numérique ! Les équipes Pôle emploi y parleront datascience mais aussi métiers, formations et opportunités d'emploi.

Retour sur le chat spécial « L'usage des réseaux sociaux à Pôle emploi » du 13 septembre

Pascale Barillot, directrice de la communication, et Reynald Chapuis, directeur expérience utilisateurs et digital, ont répondu en direct à vos questions sur l'usage des réseaux sociaux à Pôle emploi. Consultez le script des échanges. Une heure d'échanges qui ont permis d'aborder les fondamentaux, les règles à respecter et les conseils pratiques pour que chaque agent utilise efficacement les réseaux sociaux au sein de Pôle emploi

Téléchargez le [script intégral des échanges](#)





Accueillir différemment, orienter sur mesure

Le site Internet de l'Agence de demain s'enrichit d'une nouvelle vidéo consacrée à l'accueil et la personnalisation des services de Pôle emploi : "Accueillir différemment, orienter sur mesure".

Découvrez ce 3e épisode retraçant le nouveau parcours proposé au sein des agences de Paris Daviel, Dijon Est, Villeneuve-sur-Lot et LeVigan, qui ont testé de nouveaux services dans les espaces d'accueil.

Pour [voir cette vidéo](#) et (re)découvrir les 2 premiers épisodes, rendez-vous dans la rubrique "Les coulisses en images".

Le mot de passe à renseigner pour accéder au site de "L'Agence de demain" est : collaboratifpe2020

La convention d'assurance chômage 2017

Le 4 mai, le ministère du Travail a donné son agrément à la convention d'assurance chômage du 14 avril 2017. Ainsi, la convention et les textes associés deviennent obligatoires et sont applicables. Les changements entrent en vigueur progressivement à partir du 1er octobre 2017 pour une durée de 3 ans. L'arrêté d'agrément est publié au Journal officiel du 6 mai 2017.

Les règles de la [convention d'assurance chômage 2017](#) retranscrivent l'accord signé par les partenaires sociaux le 28 mars 2017, qui poursuit un double objectif : inciter les demandeurs d'emploi à la reprise rapide d'un emploi durable et engager le désendettement de l'Assurance chômage pour en garantir la pérennité. La convention de 2017 modifie certaines règles d'indemnisation pour améliorer l'équité et s'adapter aux réalités du marché du travail actuel.

Convention d'Assurance chômage. Source : Unédic - www.unedic.org. [Licence CC](#)

Les principes fondamentaux de l'Assurance chômage ne changent pas : l'Assurance chômage apporte un revenu de remplacement dont la durée et le montant dépendent de la rémunération et de la durée des emplois perdus. En cas d'activité en cours d'indemnisation, les demandeurs d'emploi peuvent cumuler leur salaire avec leur allocation, puis prolonger leur indemnisation avec les droits rechargeables.

Le 1er novembre 2017, ce qui change pour les demandeurs d'emploi

Le calcul de l'allocation est corrigé pour prendre en compte les jours travaillés par semaine civile. Les conditions pour bénéficier d'allocations sont identiques pour tous (88 jours ou 610 heures de travail). Le différé d'indemnisation spécifique en cas d'indemnités supra-légales de rupture de contrat de travail est raccourci à 150 jours maximum. L'ensemble de ces changements vise à assurer l'équité de l'indemnisation pour tous les demandeurs d'emploi et faciliter l'accès aux allocations.

Entre 50 ans et 54 ans, les règles sont adaptées pour encourager les seniors à se former et tenir compte du recul de l'âge de départ à la retraite. La durée d'indemnisation maximale est de 24 mois jusqu'à 53 ans puis de 30 mois à 53-54 ans. L'accès à la formation est encouragé par une dotation du CPF à hauteur de 500 heures et, dans certaines conditions, par un allongement de la durée d'indemnisation. À partir de 55 ans, la durée maximale d'indemnisation ne change pas (36 mois).

Les mesures liées aux allocations chômage, aux droits et obligations des demandeurs d'emploi entrent en vigueur le 1er novembre 2017 et s'appliquent aux salariés dont le contrat de travail prend fin à compter du 1er novembre 2017.

Jean-Philippe ALLON : 06 34 46 36 15 - syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr

Blog national : <http://cfecgc-metiersdelemploi.fr/>

Régional : <http://cfecgcmepdl.unblog.fr/>

Pour adhérer suivez [ce lien](#) ou





Le 1er octobre 2017, ce qui change pour les employeurs

Les cotisations des employeurs à l'Assurance chômage sont en partie modifiées, avec la création d'une contribution exceptionnelle temporaire des employeurs pour tous leurs salariés et la suppression de la modulation des contributions s'appliquant aux CDD et aux embauches en CDI (moins de 26 ans). Seule la majoration pour les CDD d'usage est maintenue pour 18 mois.

Toutes les mesures liées aux cotisations des employeurs entrent en vigueur le 1er octobre 2017.

Un pilotage dynamique permet de suivre l'application de l'accord

L'application de la convention sera suivie par un comité de pilotage réuni chaque année. Ce comité suivra notamment les avancées puis les résultats des négociations de branche sur le recours aux contrats de courte durée et des discussions avec l'Etat, prévues par l'accord du 28 mars 2017. Il pourra proposer de supprimer ou de modifier certaines dispositions de la convention au vu des résultats obtenus.

L'évaluation des effets de la convention 2017 est confiée à l'Unédic. En parallèle, les partenaires sociaux se réuniront régulièrement au sein d'un groupe de travail pour anticiper les évolutions des règles d'indemnisation lors de la prochaine négociation d'assurance chômage.

Source : <https://www.unedic.org/espace-presse/actualites/la-convention-dassurance-chomage-2017-est-agreee>

Départ de la Directrice territoriale déléguée de Vendée (en poste depuis 2015)



Depuis le 1er août 2017, Séverine Delong est la nouvelle directrice territoriale du Morbihan.

Actuellement sont DTD en Vendée :

- Catherine AIRIAUD pour le bassin la Roche littoral
- Valérie COUTURIER pour le bocage sud Vendée.

Jean-Philippe ALLON : 06 34 46 36 15 - syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr

Blog national : <http://cfecgc-metiersdelemploi.fr/>

Régional : <http://cfecgcmepdl.unblog.fr/>

Pour adhérer suivez [ce lien](#) ou

